

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'Administration du 9 juin 2012

L'an deux mille douze, le neuf juin, à quatorze heures, les membres du Conseil d'Administration de l'Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN) ASBL se sont réunis dans les locaux de Mundo-Namur, rue Nanon, 98 à B-5000 Namur comme convenu entre eux à la date du 30 mai 2012.

Le Conseil d'Administration est présidé par Mr Francis VENTER en sa qualité de Président de l'ASCEN. Le secrétariat est assuré par Mr Philippe VANGROOTLOON, en sa qualité de Secrétaire de l'ASCEN.

Le Président constate que les quatre membres du Conseil d'Administration sont présents, à savoir le Président Mr Francis VENTER, le Vice-président Mr Philippe DEMOULIN, le Trésorier Mr Jean-Marie MENGEOT et le Secrétaire Mr Philippe VANGROOTLOON.

Le nombre total de voix est ainsi de quatre. Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise selon les statuts, à savoir à la majorité absolue des administrateurs présents ou représentés. Il est rappelé qu'en cas de parité des voix, celle du Président est prépondérante.

Puis, le Président lit l'ordre du jour de la présente réunion :

1. État des lieux des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2011.
2. Présentation du budget pour l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2012 ainsi que du budget commençant le 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2013.
3. Divers

Le Président ouvre ensuite les débats sur les points figurant à l'ordre du jour :

1. APPROBATION DES COMPTES 2011

Après présentation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011, le Conseil d'Administration approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés par Mr Jean-Marie MENGEOT (voir document en annexe), en sa qualité de Trésorier de l'association.

Les comptes 2011 sont adoptés à l'unanimité. Ils sont exposés dans le document en annexe du présent procès-verbal pour être soumis à l'Assemblée Générale de l'ASCEN.

2. APPROBATION DU BUDGET 2012 ET DU BUDGET 2013

Après présentation des budgets des exercices 2012 et 2013, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité lesdits budgets tels qu'ils lui ont été présentés (voir document en annexe) par Mr Jean-Marie MENGEOT, en sa qualité de Trésorier de l'ASCEN.

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de mettre aux dépenses de l'exercice 2012 un l'achat d'un appareil SQM (Sky Quality Meter) avec carte Ethernet (pour connexion par câble à un PC) et Wifi (pour connexion à distance à un PC) afin de pouvoir faire des mesures en continu de la pollution lumineuse dans les régions où se trouvent nos membres. Cet appareil a été budgété pour une valeur de 350 euros.

Les budgets 2012 et 2013 sont exposés dans le document en annexe du présent procès-verbal pour être soumis à l'Assemblée Générale.

3. DIVERS

- a) Un membre adhérent a quitté notre association du fait du non-paiement de sa cotisation 2012. Il s'agit de Jean-Marie MAILLARD. Le conseil d'Administration prend acte de cet abandon par défaut de paiement. Il convient aussi que ce membre pourra recouvrer son statut de membre adhérent à tout moment par simple paiement de la cotisation annuelle.

En ce qui concerne Frederik THOMPSON, il a été décidé qu'il reste membre adhérent 2012 à titre gracieux, suite au versement d'un don en 2010 (voir lettre du 5 janvier 2012 annexée).

- b) Décision a été prise de lancer les appels pour le paiement des cotisations plus tôt que par le passé : nous proposons d'avertir nos différents membres dans le courant du mois de novembre (au plus tard pour le 1^{er} décembre).
- c) En ce qui concerne les clubs et associations, nous essayerons d'obtenir d'eux les adresses de plusieurs responsables afin d'être sûrs que nos appels de cotisations et nos autres messages parviennent correctement et ne soient pas « perdus en cours de route ».

Nous écrivons donc, non pas uniquement au président, mais aussi au secrétaire, vice-président, trésorier et toute autre personne qui participe activement à la gestion de son club / association.

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN)
ASBL

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, de ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été lu et approuvé en fin de séance.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à quatorze heures trente.

Francis VENTER
Président



Philippe VANGROOTLOON
Secrétaire

